



VILLE DE BRY-SUR-MARNE

Moult viel que Paris

ACTIVITES PERISCOLAIRES SPORTIVES ET RECREATIVES LES ESCAL'LOISIRS 2022/2023



Activités de 16h30 à 18h pour les enfants scolarisés
en écoles publiques élémentaires de Bry-sur-Marne

Principe : 1 activité obligatoirement différente par période
(Soit 10 à 12 séances environ) - 1 seule séance hebdomadaire par enfant

⇒ 1^{ère} période : Du lundi 19 septembre au vendredi 16 décembre 2022

⇒ 2^{ème} période : Du mardi 3 janvier au vendredi 31 mars 2023

⇒ 3^{ème} période : Du lundi 3 avril au vendredi 30 juin 2023

Facturation:

Les activités sont facturées mensuellement par la ville avec les autres prestations (accueil du matin, restauration scolaire, centre de loisirs, crèches, centres de vacances,...). Les activités sont facturées au titre des accueils du soir et le taux d'effort est applicable.

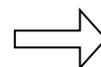
TOUTE INSCRIPTION ENGAGE LA FAMILLE À PAYER CHAQUE PÉRIODE COMPLÈTE D'ACTIVITÉ.

ACTIVITES PROPOSEES ET NOMBRES DE PLACES (Attention places limitées)

Sous réserve des nouvelles mesures gouvernementales liées au contexte sanitaire

ECOLE	JOUR	DISCIPLINES	CLASSES CONCERNEES	NOMBRE DE PLACES		
				1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
H. CAHN	Lundi	Gymnastique / Acrosport	CE2 - CM1	12		
		Sports collectifs	CE2 - CM1		12	12
		Jeux d'adresse et de précision	CP-CE2	10		10
		Dessin / peinture	CP-CE1 - CE2	10	10	10
	Mardi	Théâtre	CM1 - CM2	10	10	10
		Equitation	CM1/CM2	8	8	8
		Tennis	CE1 - CE2	12	12	12
	Jeudi	Initiation multisports	CP - CE1	12	12	12
		Jeux collectifs	CP - CE1	14		
		Eveil Gymnique	CP - CE1		14	
		Jeux d'opposition	CP - CE1			12
		Echecs	CM1 - CM2	10	10	10
	Vendredi	Sports de raquettes	CM1 - CM2	12		12
		Arts du cirque	CM1 - CM2		14	
		Escalade	CM1 - CM2	6		6

Bulletin d'inscription au verso





VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

BULLETIN D'INSCRIPTION ESCAL'LOISIRS 2022/2023

BULLETIN A RETOURNER IMPERATIVEMENT EN MAIRIE AVANT LE 31 JUILLET 2022

Enfant : Nom/Prénom : Né(e) le :

Ecole : Niveau :

Activités choisies : 1^{ère} période : 2^{ème} période : 3^{ème} période :

Responsable légal 1 de l'enfant : Nom/Prénom :

Tél. Dom. : Tél. Portable : Mail :

Responsable légal 2 de l'enfant : Nom/Prénom :

Tél. Dom. : Tél. Portable : Mail :

Personnes à contacter en cas d'urgence si vous n'êtes pas joignable :

Noms/tél :

L'enfant a-t-il un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ? OUI NON
(Merci de fournir un double du médicament faute de quoi l'enfant ne pourra pas participer aux activités des escal loisirs).

Avez-vous besoin d'une autorisation de sortie ? (Enfant rentrant seul du lieu de l'activité ou de l'école) Oui / Non
(si oui elle vous sera transmise par mail dès retour du bulletin d'inscription).

Attention :

- l'inscription n'est définitive que si la famille n'est pas en situation d'impayés envers la ville
- toute inscription engage la famille à payer chaque période complète d'activité.
- sans retour de notre part les activités demandées sont automatiquement validées.

En cas d'urgence : j'autorise le médecin consulté à faire pratiquer les interventions nécessaires.

Droit à l'image : Je consens à la réalisation (prise de vue) et à la divulgation de l'image dans laquelle mon(es) enfant(s) ou ses activités apparaissent. Ces images pourront être utilisées sur tout support par la commune de Bry-sur-Marne, pour tout document non commercialisé. Je reconnais que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à la vie privée de mon(es) enfant(s), et plus généralement ne sont pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice.

Responsabilité de la commune en cas d'accident : La responsabilité de la Commune ne peut être engagée qu'à partir du moment où l'enfant est pris en charge par un éducateur sportif à l'école.

Date :

Signature d'un ou des responsables légaux :

Informations concernant le traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre de leurs missions et de leurs activités de service public, les services municipaux, placés sous l'autorité du Maire (responsable de traitement), peuvent avoir besoin de données à caractère personnel des usagers. Il s'agit d'informations qui permettent de les identifier ou de les rendre identifiables, comme leurs nom et prénoms. Pour veiller sur ces données et le respect de la réglementation qui encadre leur utilisation, Monsieur Le Maire a désigné au sein de la Commune un délégué à la protection des données qui peut être contacté à l'adresse suivante : Commune de Bry-Sur-Marne – 1, grande rue Charles de Gaulle – 94360 Bry sur Marne. Dans le cadre de ses activités, la Ville met en œuvre les traitements de données à caractère personnel. Toute personne concernée par ces traitements dispose d'un droit d'accès à ses données personnelles, et, le cas échéant, d'un droit de rectification ou d'effacement, d'un droit d'opposition, voire d'un droit à la limitation du traitement ou à la portabilité de ses données. Vous pouvez les exercer en contactant le délégué à la protection des données par courriel à delegue-protection-donnees@bry94.fr ou par courrier postal à Mairie de Bry-sur-Marne – à l'attention du Délégué à la protection des données – 1, Grande rue Charles de Gaulle – 94360 Bry sur Marne. Pour de plus amples informations sur votre traitement : www.brysurmarne.fr